Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2022 à 09h26
Réference de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204_38-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

Délibération n°38

Date de convocation : le 30/03/22 Date d'affichage : le 19 AVR 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y.BRUN - J.BALITOUT - C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - P. VAN HAMME - C. VUAROQUEAUX - JP. POULAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F. LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - B.BUVRY - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL - C.GUILLAUME - C.MEULLEMIESTRE - Y. RUDER - N. DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - JL.LIENARD - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - R.SIMPHAL - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY - F.HARANG à P.PIRE - Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE - JM.WACK à P.BERTELOOT - AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET - A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) - H.LAHYANI à JM.QUERE - H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE - E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN - C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN - M.BEAUFRERE à F.JOLY - MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - N.DUSSART à Y.RUDER - R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés : G.HARANT - D.VALISSANT - P.CERVI - P.DRUET - B.TRONEL

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget annexe Transport

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé :

Le budget primitif 2022 présente, en terme de propositions, les inscriptions suivantes :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	427 000,00 €
	Charges à caractère général - Restes à réaliser	37 095,00 €

Chapitre 014	Atténuation de produits	3 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 035 165,50 €
Chapitre 66	Charges financières	2 910,55 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 517,28 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**4 830 688,33 €**

B - RECETTES

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	37 095,00 €
Chapitre 70	Vente produits, services, marchandises	5 000,00 €
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	2 250 000,00 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	2 263 031,33 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	96 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 062,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**4 830 688,33 €**

II - <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

A - DEPENSES

CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	50 993,07 €

CLASSE 2 - VALEURS IMMOBILISEES

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	61 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	322 000,00 €
	Immobilisations corporelles - Restes à réaliser	580 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	75 000,00 €
	Immobilisations en cours - Restes à réaliser	11 784,58 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 062,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**1 279 839,65 €**

B - RECETTES

Chapitre 13	Subventions d'investissement	362 537,79 €
	Subventions d'investissement - Restes à réaliser	591 784,58 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 517,28 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 279 839,65 €**

Délibération

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. D'adopter le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus, ainsi que le document annexé.
2. De dire que le vote s'effectue au niveau des opérations pour l'investissement et au niveau des chapitres pour le fonctionnement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU
19 AVR. 2022

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00